Quant aux améliorations promises par les candidats indépendants, ils n'en réaliseront aucune ; elles sont, d'ailleurs, empruntées au programme radical et à moitié réalisées.

L'orateur fait ici une longue digression sur la nécessité d'avoir des eaux potables à Roubaix et termine par un dernier appel aux électeurs radicaux. Il les engage encore une fois à ne pas s'abstenir à faire fi de la liste cléricale et à se méfier des lestes bâtardes.

La salle applaudit.

Le citoyen Ramon, président, offre la parole à qui voudra la prendre.

Personne ne se présentant, M. Moreau propose de lever la séance au cri de : « Vive la République ! »

On crie : « Vive la République ! Vive Moreau ! A bas les Jésuites ! » et on se sépare à dix heures et demie.

M. Gustave Leclercq, chapelier, rue du Bois, nous prie de dire de ne pas le confondre avec le sieur Gustave Leclercq, charpentier, porté sur la liste municipale indépendante.

Beaux-Arts. — MM. Ch. Schmitt fils et Cie, fondeurs, rue du Fresnoy, à Roubaix, exposent en ce moment chez M. Bernard-Welcomme, rue du Vieil-Abreuvoir, un buste en bronze coulé et entièrement fini dans leurs ateliers.

Ce buste, exécuté d'abord en plâtre par M. Parmentier, de Bruxelles, est celui de M. Schmitt père, qui, lui-même, l'a reproduit en métal de deux tons, dans l'établissement dirigé par son fils.

La ressemblance est parfaite.

Le moulage et le polissage de la fonte ne sont pas moins soignés.

Nous ne voyons pas sans plaisir les fondeurs de Roubaix se livrer à la reproduction des œuvres d'art.

Nous avons visité aujourd'hui une exposition de tableaux dont la vente doit avoir lieu lundi, au bureau des ventes publiques, rue d'Inkermann.

A côté d'œuvres sans grande valeur, nous avons trouvé un certain nombre de toiles d'un réel mérite. Entre autres, celle d'Adolphe Binet, dont le principal sujet, un cheval blanc, demi-grandeur, est traité du main de maître. Le reste du tableau est peut-être un peu noyé dans le bleu, mais en somme, les qualités de cette œuvre sont plus nombreuses que les défauts.

Pelouze, César Decock, Boudier, Mme Ribaut, Ade Gesnes, etc... sont représentés à cette vente par des toiles qui tenteront certainement beaucoup d'amateurs.

L'exposition publique aura lieu aujourd'hui, dimanche, de 10 heures du matin à 4 heures.

M. Auguste Dubois, élève architecte à l'école des Beaux-Arts, vient d'obtenir une mention sur un rendu d'éléments analytiques.

Chômages. — Tableau indiquant le chômage des canaux et rivières canalisées de la région du Nord :

Ligne de Mons à Lille

Canal de Pommerœul à Antoing, 25 jours, du 15 juin au 10 juillet.

Canal de Mons à Condé, section belge, 15 jours, du 15 juin au 30 juin ; section française, 30 jours, du 15 juin au 15 juillet.

Rivière d'Escaut, section française, de Condé à Rodignies, 30 jours, du 15 juin au 15 juillet.

Rivière de la Scarpe, de Thun au fort de Scarpe, 15 jours, du 15 juin au 30 juin ; du fort de Scarpe à Corbehem, 30 jours, du 15 juin au 15 juillet ; de Corbehem à Arras, 40 jours, du 15 juin au 25 juillet.

Canal de la Sensée, de l'Escaut à la Scarpe, 30 jours, du 15 juin au 15 juillet.

Canal de la Deûle, ligne principale du fort de Scarpe à Lille, 16 jours, du 15 juin au 1er juillet ; ligne principale de Lille à la Lys, 30 jours, du 15 juin au 15 juillet.

Canal de Roubaix, branche de Croix, 16 jours, du 15 juin au 1er juillet.

Ligne de Lille à Gand et à Roulers

Canal de Roulers à la Lys, de l'écluse Cachtem à la Lys, 20 jours, du 15 juin au 5 juillet.

Rivière de la Lys, section belge, de l'écluse Vive-Saint-Eloi à celles de Comines, 20 jours, du 15 juin au 5 juillet ; section française, de St-Venant à Aire, 16 jours, du 15 juin au 1er juillet.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 17 mai 1552. — François Malfait, bourgeois de Lille, « Pour le salut de son âme et de ses père, mère, parents et amis, en recordation aussi de tous les fidèles chrétiens, donne, cède et transporte par don entre vifs, irrévocable et rappel à la table et caritté des pauvres de Roubaix, en la personne de Jean Debuisnes, Pierre Vanreust et Willaume Prevost, une lettre de rente heritière de 6 livres 5 sous par an, à charge par lesdits ministres de faire célébrer chaque année, à perpétuité, le 10 novembre, pour les âmes de son père, de sa mère, de lui-même quand il sera trépassé, de ses frères et sœurs, parents et amis, un obit après lequel on distribuera à treize pauvres personnes de la paroisse à la discrétion des ministres de la table un pain de douze deniers et sur chaque pain un gros, et pour aller à l'offrande chacun une chandelle d'un denier. » (Archives de Roubaix GG 226 fo 44.)

11 mai 1759. — Dame Marie-Adrienne Lefebvre, prieure de l'église Ste-Elisabeth de Roubaix, fait rapport et dénombrement des terres situées à Hem, tenues de la seigneurie de la Moisonnière, et établitun homme vivant et mourant, chargé de servir en cour et au trépas duquel il sera dû double rente de relief. (Archives de Roubaix GG 287 fo 51 vo)

TOURCOING

La messe de St-Mamert sera célébrée à l'église St-Christophe, demain lundi, à 10 heures 1/2 du matin.

La fanfare des Sapeurs-Pompiers, sous la direction de M. Louis Montagne, exécutera la *Marche aux Flambeaux* de M. Victor Delannoy, morceau imposé en excellence au concours de Roubaix.

Petit-Château. — La commission administrative informe MM. les membres du cercle que le dernier concert de la saison offert aux dames et aux membres de leur famille, aura lieu dimanche 18 mai, à 6 h. 1/2.

Le programme de ce concert sera donné ultérieurement.

La soirée sera terminée par une opérette-bouffe en un acte.

Les étrangers à la ville, présentés par un membre du cercle, seront admis moyennant 2 fr.

LILLE

Nominations universitaires. — M. Bigorgne est nommé maître répétiteur de 1re classe au lycée de Lille.

M. Guilluy, aspirant répétiteur du lycée de Valenciennes, est nommé maître répétiteur au lycée de Lille.

M. Aumont, pourvu du brevet supérieur, est délégué aux fonctions de commis auxiliaire à l'inspection académique du Pas-de-Calais.

Concours hippique de Lille, Esplanade de la citadelle. — Le 26 mai ouvre le concours de la Société hippique française. On nous assure que les engagements sont plus considérables qu'en 1883. Les bâtiments sont prêts à recevoir et les spectateurs et les chevaux, et tout promet une brillante réunion, si le temps veut bien être favorable.

Les cartes de souscripteurs sont délivrées au bureau même du concours, Esplanade de la citadelle.

Ces cartes sont de 20 fr. pour les messieurs et de 10 fr. pour les dames ou enfants. — Elles donnent droit à l'entrée permanente au concours pendant toute sa durée, ainsi qu'aux places dans les tribunes de souscripteurs.

214 prix pour 37,783 francs, seront donnés par la Société hippique française.

Ordre journalier des opérations du concours :

Lundi 26 mai. — Arrivée des chevaux avant dix heures du matin ; 1 heure du soir. — Examen des chevaux par la Commission d'admission ; 4 heures du soir. — Courses au galop. 1re divis. 1re cat. 1re section. Officiers.

Mardi 27, 1 heure du soir. — Poulains et Pouliches de 3 ans sans dressage ; 4 heures du soir. — Courses au galop. 2e divis. 1re catég. 1re section. Sous-officiers.

Mercredi 28, 9 heures 1/2 du matin. — Chevaux attelés seuls. Flots de rubans ; 2 heures du soir. — Courses au trot monté pour poulains entiers, hongres et pouliches, nés en 1881 dans la circonscription du Concours. 1re catégorie ; 4 heures du soir. — Courses au galop. 1re divis. 1re catégorie. 2e section. Officiers. Courses au galop. 1re catégorie. Prix des Habits rouges. Gentlemen.

Jeudi 29, 12 heures 1/2. — Chevaux de selle. Flots et prix ; 3 heures 1/2 du soir. — Course d'ensemble au trot monté pour poulains entiers, hongres et pouliches nés en 1881 dans la circonscription du Concours. 1re catégorie ; 4 heures du soir. — Courses au galop. 1re division. 1re catégorie. 2e section. Sous-Officiers.

Vendredi 30, 9 heures 1/2 du matin. — Chevaux attelés en paire. Prix. Chevaux attelés seuls. Prix ; 2 heures du soir. — Courses au trot monté pour chevaux entiers, hongres et juments, de 3 ans et au-dessus, nés dans la circonscription du Concours. 2e catégorie ; 4 heures du soir. — Courses au galop. 1re division. 2e catég. Prix des Dames. Officiers. Courses au galop. 2e catég. Prix des Dames. Gentlemen.

Samedi 31, 9 heures 1/2 du matin. — Epreuves montées des chevaux primés à l'attelage ; 1 heure du soir. — Chevaux de poste attelés en paire ; chevaux de poste attelés seuls ; 2 heures 1/2 du soir. — Course d'ensemble au trot monté pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus, nés dans la circonscription du concours. 2e catégorie ; 3 heures soir. — Courses au galop. 2e division. 2e catégorie. Prix des selles anglaises. Sous-officiers.

Dimanche 1er juin, 1 heure du soir. — Prix internationaux. 5e catégorie. Chevaux de trait attelés ; 3 heures du soir. — Prix internationaux. 4e catég. Chevaux de selle ; 4 heures du soir. — Courses au galop. 1re division, 3e catégorie. Prix couplés. Officiers.

Lundi 2, 1 heure 1/2 du soir. — Prix internationaux. 1re, 2e, 3e catégorie. Chevaux attelés ; 3 heures du soir. — Courses au galop. (Prix de la coupe). Gentlemen. (Prix de la coupe). Officiers. Longchamps de chevaux de selle.

Les épreuves devant le jury ont lieu dans l'ordre suivant : 1re catégorie, 2e id., 3e id.

L'épreuve préalable « attelés seuls » est de rigueur pour tous les chevaux présentés en paire. Tous les chevaux ayant obtenu des prix à l'attelage doivent en outre être présentés montés avec selle et bride complète.

Aucun cheval ne peut paraître dans le manège sans son numéro de poitrail.

Entrée gratuite le jeudi 29 mai et le lundi 2 juin jusqu'à midi.

Le départ des chevaux aura lieu le mardi 3 juin.

Accident. — Samedi, vers 6 heures, un jeune enfant de 10 ans, tombait dans le canal de la Basse-Deûle, en cherchant à prendre des petits poissons. Un marinier nommé Tenaud, s'empressa de tendre une perche à l'enfant et fut assez heureux pour le ramener sain et sauf sur la berge.

Tentative d'escroquerie. — On a arrêté à Quarouble un sieur Turlot, journalier à Anzin, inculpé de tentative d'escroquerie au bénéfice de M. Franchomme, négociant, boulevard de la Liberté. Turlot s'est présenté chez M. Franchomme au nom d'un client de ce dernier, pour obtenir un fût de beurre d'une valeur de 400 fr. Heureusement on apprit à temps que le client n'avait chargé personne de le représenter, et la marchandise ne fut pas expédiée.

Noyée. — Le cadavre retiré hier du canal, au quai du Wault, a été reconnu cette après-midi. C'est une cuisinière, Ch. D..., en service dans une maison près du quai. Elle aurait été prise d'un accès de fièvre chaude et se serait précipitée dans l'eau.

Acte de probité. — Le messager Wicart, de Merville, avait oublié son portefeuille contenant mille francs, sur une des tables de l'estaminet Monteyne, place de la Gare, 12.

Le patron de l'établissement s'en étant aperçu, s'est empressé de le remettre à son propriétaire, qui le cherchait vainement partout où il avait stationné.

Une grande fête internationale, France-Angleterre, sera donnée à Cantorbéry, le lundi 26 mai 1884, au bénéfice de l'Hôpital de Cantorbéry, avec le concours de la Société Philharmonique et de l'Orphéon de Saint Pierre-lez-Calais, de la société Saint-Lawrence, et de la Société Philharmonique de Cantorbéry.

Excursion à bord du *Calais-Douvres* et par train express. Départ de Calais 8 heures du matin. Départ de Cantorbéry 11 h. 1/2 du soir.

Prix des places : (aller et retour) 9 francs. Première classe 2 fr. en plus.

Réception des visiteurs à Cantorbéry par la musique militaire. A l'Hôtel-de-Ville, réception officielle des Sociétés Françaises par les autorités de Cantorbéry.

Après la réception, visite à la cathédrale et aux anciens monastères de la ville.

Durant l'après-midi, concert par la musique militaire dans le jardin du Dane John.

Manœuvres de pompes par les compagnies des sapeurs-pompiers de Cantorbéry, Bridge, Wingham, Herne Bay, etc.

Pendant toute la durée de la fête la ville et les monuments publics seront pavoisés et décorés.

A la nuit tombante, la vieille tour Westgate et le célèbre jardin du Dane John seront illuminés.

A 8 heures, grand concert dans la salle du Pavillon.

Le nombre des places étant limité, les personnes désirant faire partie de l'excursion sont priées de prendre leurs billets avant le 17 mai.

Exposition universelle de Londres, sous le patronage du lord maire et de la corporation de la Cité.

Excursions à prix réduits pour Londres et le Palais de Cristal par les magnifiques paquebots Malle-Poste et par trains spéciaux.

La compagnie du Palais de Cristal a décidé de faire pendant six mois une Exposition internationale d'arts, manufactures, sciences, agriculture et de produits industriels, dont l'ouverture a été faite le 23 avril. Des engagements sont pris avec la compagnie du Chatham pour des excursions de Calais à Londres pendant la durée et provisoirement fixées aux : 2 juin, 29 juin, 14 juillet, 15 août, 15 septembre, s'il y a lieu, par le *Calais-Douvres* ou l'*Invicta* partant de Calais le matin, retour de Londres le soir.

Prix des places (aller et retour) :

Pour Londres 13 fr. 25.

Pour Palais de Cristal y compris l'entrée avec le droit de revenir de Londres ou du Palais 14 fr. 50.

En première classe (aller et retour) 7 fr. 50 en plus.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 10 mai.

Présidence de M. le conseiller DESTICKER, ministère public : M. BLONDEL, substitut du procureur général.

1re *affaire*. — Désiré-Joseph Boquet est d'origine belge. Il a 31 ans. Il était ouvrier teinturier à Roubaix.

On l'accuse de coups et blessures sur la personne d'un sieur Desmedt, avec la circonstance que ces blessures, faites sans intention de donner la mort, l'ont pourtant entraînée.

Le 17 mars dernier, il travaillait, comme d'habitude, dans l'atelier de teinture de M. Screpel-Toussaint. Vers dix heures et un quart du matin, il demanda à un nommé Fauvarque une poignée de déchets mouillés. Il en fit une boule et la lança à Desmet qu'elle atteignit au cou. Celui-ci, qui tenait un bâton, menaça alors Boquet de le frapper s'il recommençait, et, après avoir été repoussé par lui, lui donna même un coup. Or, quand il reçut ce coup, Boquet saisit aussitôt, avec sa main gauche, le bâton de Desmedt. En même temps, il prit un autre bâton avec sa main droite et en porta un coup violent sur la tête de son adversaire.

Desmedt, ainsi frappé, l'était mortellement. Dix jours plus tard, il expirait.

Quant à Boquet, lorsqu'il eut vu ce dernier tomber dans les bras de Fauvarque, comme une masse inerte, il essaya de fuir ; mais les ouvriers de l'usine l'en empêchèrent, l'arrêtèrent et le livrèrent à la police.

A l'audience, M. le président, sur la demande du défenseur de l'accusé, pose aux jurés la question d'excuse légale de provocation. Cette excuse, que prévoient les articles 321 et 326 du Code pénal, n'a pas pour effet d'exempter le coupable de toute peine, mais réduit du moins considérablement celle qu'il doit encourir.

Le jury admet l'excuse.

Puis la Cour condamne Boquet à un an de prison et 16 fr. d'amende.

Défenseur : Me Bidard, du barreau de Lille.

2e *affaire*. — Fontaine, Jules-Henri, est bien jeune. Il n'a que 17 ans, et pourtant il comparaît déjà devant le jury, sous l'accusation d'abus de confiance au préjudice de son patron, de faux en écriture privée, de faux en écriture de commerce et d'usage de faux.

Il fut employé de commerce ou de bureau chez M. Lainé, fabricant de savons à Lille, depuis le mois d'août 1882 jusqu'en novembre 1883.

A cette dernière époque, on s'aperçut que Fontaine avait, quelques jours auparavant, fabriqué une facture et en avait touché le montant d'un des clients de son patron, sans en rendre compte à celui-ci. Puis, M. Lainé lui ayant adressé des reproches à ce sujet, il ne reparut plus à son bureau ni même chez sa mère il vécut, dès lors, dans le désœuvrement et la débauche, se créant des ressources au moyen de faux et d'escroqueries.

Il écrivit notamment des lettres qu'il signa du nom de sa mère et où des prêts d'argent étaient sollicités de personnes avec lesquelles elle était en relations.

Il fabriqua aussi une lettre par laquelle un nommé Moulin, dont il se disait mandataire, semblait demander une avance d'argent à M. Dams, négociant à Lille. Le caissier de ce négociant n'ayant consenti à ce prêt qu'en échange d'une traite préalablement acceptée, Fontaine n'hésita même pas à y apposer une acceptation avec la fausse signature Moulin.

Une autre fois, il transmit à M. Leclercq, notaire et beau-frère de M. Lainé, son ancien patron, un télégramme qu'il signa frauduleusement du nom de ce dernier, pour réclamer l'envoi de 500 francs. Il se présenta ensuite pour toucher les fonds ; mais M. Leclercq, auquel le télégramme avait paru suspect, ne les envoya pas.

Se rendant alors à la banque Devilder et Cie, où M. Lainé avait un compte-courant, Fontaine se fit remettre un carnet de chèques. Il détacha ensuite un chèque de ce carnet, le libella pour 1,000 francs, le signa du faux nom de Lainé fils et en reçut ainsi la valeur à la banque. Plus tard, il chercha encore à toucher un second chèque de 1,500 francs ; mais cette fois le montant de ce chèque ne lui fut point versé.

Les recherches ultérieures firent, du reste, découvrir que, pendant qu'il était au service de M. Lainé, ce n'était pas une seule, c'était plusieurs factures qu'il avait présentées à divers clients de ce dernier et dont il s'était approprié la valeur au préjudice de son patron. Pour dissimuler l'un de ces détournements, il avait même altéré les écritures de deux registres de commerce de M. Lainé.

Fontaine avoue les faits qui lui sont reprochés. Il obtient des circonstances atténuantes et la peine que la Cour prononce contre lui, est celle de deux ans de prison et de 100 fr. d'amende.

Défenseur : Me Poulle.

NORD

• **Douai.** — Mercredi ont commencé, rue Morel, 22, les travaux d'érection de la succursale de la Banque de France à Douai.

Le devis total de ces importantes constructions ne s'élève pas à moins de 250,000 francs.

Dévoué avant tout aux intérêts du commerce local, M. Chevalier, le sympathique directeur de la succursale, a obtenu de M. Magnin, gouverneur de la Banque de France à Paris, que ces travaux considérables *fussent confiés exclusivement à des entrepreneurs douaisiens*.

Marchiennes. — Mardi dernier ont eu lieu, en l'église de Wandignies, au milieu d'une assistance considérable, les obsèques de M. Urbain-Henri Mottez, ancien président du Conseil d'arrondissement et ancien maire de Wandignies, décédé à Hamage, le 3 mai.

Le deuil était conduit par les deux fils, par MM. Etienne Bernard, et Alfred Charvet, ses gendres et par M. Victor Mottez et le contre-amiral Adolphe Mottez, ses frères.

Vieux-Berquin. — Par décision du ministre des postes et télégraphes, la création d'un bureau télégraphique municipal est autorisée dans cette commune.

Hondschoote. — Par décision de M. le directeur général et sur l'avis du conseil d'administration des douanes, M. Jean-François-Eugène Morin, capitaine de 1re classe, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à dater du 1er juin prochain.

M. Morin compte 43 années de service dont 28 dans les grades de lieutenant et de capitaine.

Flaumont-Wandrechies. — Un journalier, du nom de Mercier, dans un état très accusé de surexcitation, quitta sa femme silencieusement et se rendit dans son grenier. Là, ayant réuni en tas toutes les matières facilement inflammables, il y mit le feu. Pendant que la flamme se prolongeait, Mercier se pendit à la cheminée et se laissa brûler à petit feu, sans pousser le moindre cri de douleur.

L'incendie prit bientôt des proportions considérables. Trois maisons contiguës devinrent la proie des flammes.

Après deux heures d'un travail opiniâtre, on parvint à maîtriser l'incendie et les premiers qui pénétrèrent dans la maison se trouvèrent en face d'un affreux spectacle. Le cadavre de Mercier était entièrement carbonisé !

Estourmel. — Nous apprenons avec plaisir le succès de la liste conservatrice, en tête de laquelle nous voyons figurer avec la presque unanimité des suffrages M. Fleury-Hutin, l'ancien maire, révoqué pour avoir fait une trop pompeuse réception à Mgr l'Archevêque.

Pas un seul candidat de la liste républicaine n'a été élu.

Recquignies. — On avait pu croire un moment que les habitants de Recquignies s'appliquaient à imiter les Corses en matière électorale, mais il résulte de l'enquête que le coup de fusil, tiré dimanche dans une fenêtre, était destiné à de simples moineaux. Il est parti d'une cour close du voisinage et son auteur s'est empressé de se faire connaître pour ne pas laisser planer de soupçons sur autrui. Procès-verbal lui a été dressé.

Watten. — Un incendie dont la cause est inconnue, s'est déclaré samedi, à midi, dans la ferme de M. Dryus, cultivateur à Wulverdinghe. Tous les bâtiments de la ferme et la maison d'habitation ont été la proie des flammes. Les pompiers de Watten sont arrivés sur les lieux du sinistre assez à temps pour préserver deux fermes voisines dont les toitures en chaume allaient s'embraser.

Valenciennes. — Incident qui aurait pu avoir des suites assez graves, à l'audience correctionnelle d'hier.

On avait appelé l'affaire d'un nommé J.-S. Dewasmes, de Wallers, poursuivi pour port d'armes prohibées et insultes à un garde particulier.

Assis tranquillement sur le banc des prévenus, Dewasmes avait écouté, sans montrer la moindre irritation, le garde Chevalier expliquant les faits au tribunal.

Mais lorsque celui-ci, sa déposition finie, voulut regagner sa place, Dewasmes se leva et déclara tout haut qu'il voulait lui brûler la g...

En effet, il se mettait en devoir de tirer un pistolet d'arçon, mesurant deux pieds, d'un vaste mouchoir à carreaux, mais un des huissiers audienciers, M. Coulon, se précipita sur lui et lui arracha l'arme des mains.

Des gendarmes intervinrent alors et, en le fouillant, le trouvèrent nanti d'un immense couteau-poignard.

Comme le tribunal allait lui infliger une peine sévère, un des avocats présents, Me Armand, pria le tribunal de remettre l'affaire à quinzaine, afin que l'on pût examiner l'état mental du prévenu.

Le tribunal fit droit à cette observation et Dewasmes fut emmené provisoirement à la maison d'arrêt.

PAS-DE-CALAIS

Monchy-au-Bois. — Une femme de cette commune aurait, dit-on, été arrêtée et écrouée à la prison d'Arras. Elle serait inculpée de meurtre sur la personne de son mari. Le mobile du crime aurait été la vente d'une vache et le gaspillage du produit de cette vente.

Lapugnoy. — *Assassinat.* — Le 9 mai, on a trouvé dans un sentier, au lieu dit la Tourelle, le cadavre d'un individu dont l'identité n'a pu encore être reconnue.

On croit être en présence d'un crime. Le corps portait différentes blessures dont une au-dessus de l'oreille gauche, une autre à l'œil du même côté, et la troisième, plus grave, et qui sans doute a occasionné la mort, à la gorge.

La justice informe.

Boulogne. — *Le crime de la rue Porte-Gayole.* — L'instruction concernant le sieur Rousselet, n'est pas encore terminée, les faits sur lesquels se base l'accusation ne sont pas de premier ordre, mais ils sont nombreux et réunis, ils forment un ensemble de preuves très respectables et qui pourront peut-être faire la lumière sur cette ténébreuse affaire.

Avec quelles ressources l'accusé allait-il faire le voyage de Boulogne à Liège ?

On nous dit que le jour de son départ, il avait annoncé ses intentions d'emprunter une somme chez une personne auprès de laquelle il était certain de trouver de l'argent.

A peine arrivé en Belgique, il aurait annoncé qu'un crime épouvantable venait d'être commis à Boulogne, avant qu'aucun journal ait pu y relater le fait.

Des témoins belges doivent être entendus. Ce seront probablement les derniers, car l'instruction est presque terminée.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCE du 10 mai. — Jean Spriet, rue de Lannoy, maisons Bourgie, 227. — Jeanne Manciaux, rue des Arts, 153. — Marie Wouters, rue des Longues-Haies, 168. — Emile Florin, rue de l'Hommelet, 64. — Mira Dupont, rue de Flandre prolongée. — Emile Callenaere rue de la Barbe-d'Or, cour Wattel 6. — Marie Descreumaux, rue de Marengo, maisons Duvinage.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 10 mai. — Alfred Bernard, 20 ans, directeur de banque et Marie Lefebvre, 21 ans, sans profession. — Pierre Cocheteux, 23 ans, receveur de rentes et Léonie Thuillier, 21 ans, couturière. — Jean Couteau, 31 ans, sans profession et Marie Allard, 25 ans, sans profession. — Louis Deroy, 23 ans, employé de commerce et Marie Delepierre, 20 ans, sans profession.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 mai. — Alfreda Hennequin, 4 ans, Hôtel-Dieu. — Henri Dutholt, 58 ans, ourdisseur, Hôtel-Dieu. — Alcide Cohidon, 30 ans, fileur, Hôtel-Dieu. — Flore Roussel, 4 mois, rue du Pile, cour veuve Boute, 7. — Ursule Claeys, 55 ans, journalière, rue de Naples, cour Dubrulle.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES DU 10 mai. — Marguerite Dessauvage, rue de la Latte. — Georges Baisez, rue des Parvenus. — Joseph Lotte, au pont de Neuville. — Albert Favorel, à la Croix-Rouge. — Pauline Vantighem, au Brun-Pain. — Marthe Deldyck, place Thiers. — Rachel Fichart, chemin des Mottes. — Angèle Bataille, au Phalempin.

MARIAGES du 10 mai. — Jules Vaaze, 25 ans, forgeron et Hortense Lecroart, 26 ans, sans profession.

DÉCÈS DU 10 mai. — Sidonie Versmers, 28 ans, sans profession. — Henri Prevost, 19 ans, teinturier, rue de la Croix-Rouge. — Zulma Prouvost, 27 ans, sans profession, rue de la Croix-Rouge. — Mélanie Lambin, 11 ans 1 mois, Hôpital-civil. — Louis Neys, 5 mois, rue du Jambon. — Adolphe Théronaud, 39 ans 7 mois, Hôpital-civil. — Amélie Biseau, 19 ans 11 mois, soignouse, au Grand-Plaisir.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-DUFERMONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Louis ROUSSEL, décédé au 15e d'artillerie, à Douai, le 8 mai 1884, à l'âge de 22 ans et 10 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 12 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Sailly-lez-Lannoy. Les Matines seront chantées le même jour, à 2 heures 1/2. — L'assemblée chez son père, route de Lannoy.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré le lundi de la Pentecôte, 2 juin, à 10 heures.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 12 mai 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Virginie-Scholastique BARRAS, veuve de Monsieur Jean-Baptiste VANDEBEULQUE, décédée à Roubaix, le 8 avril 1884, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Croix, le lundi 12 mai 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis Victor LEFEBVRE, époux de Dame Séraphine FLAMENT, décédé à Croix, le 6 avril 1884, à l'âge de quarante-trois ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 12 mai 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sidonie PAUWELS, veuve de M. François DEMANE, décédée à Wattrelos, le 7 avril 1884, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 12 mai 1884, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Stanislas-Xavier DURIEZ, ancien manufacturier, veuf de Dame Stéphanie DECOURCELLE, décédé à Roubaix, le 13 mai 1883, à l'âge de 60 ans, administré des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 12 mai 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Augustine-Joséphe REMY, veuve de Monsieur Romain ROUSSEAUX, décédée à Roubaix, le 10 avril 1884, dans sa 88e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 13 mai 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur César VANDAMME, décédé subitement à Roubaix, le 11 avril 1884, dans sa 72e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 12 mai 1884, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré CATTEAU, professeur à l'Académie de musique, veuf de Dame Louise DUFOREST, décédé à Roubaix, le 25 avril 1883, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 13 mai 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Benoît-Léon CAMBRAY, veuf de Dame Caroline VASCURE, décédé à Roubaix, le 9 avril 1884, à l'âge de 57 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BELGIQUE

Louvain. — *Cinquantenaire de la restauration de l'Université catholique.* — Voici le programme général des fêtes jubilaires qui auront lieu à Louvain les 12, 13 et 18 mai :

« Le comité souhaitera la bienvenue aux membres des comités provinciaux, le 12 mai, à 9 h. 1/2 précises, dans les salons de la Société de Lecture, Académie des Beaux-Arts, rue des Ecreniers. Des commissaires, portant des sautoirs aux couleurs de l'Alma Mater, se trouveront dans la gare à la descente des trains et fourniront tous les renseignements que l'on voudra bien leur demander. A 9 h. 3/4, les membres de nos différents comités seront reçus en audience par NN. SS. les archevêque et évêques de Belgique. A 11 heures, un Lunch leur sera offert à la Lecture.

» A midi, un *Te Deum* solennel sera chanté en l'église primaire de Saint-Pierre par S. G. Mgr l'archevêque de Malines, Primat de Belgique. Des places seront réservées dans le chœur et dans la nef principale pour les membres de nos comités.

» A 1 heure, au Grand Auditoire du collège du Pape, séance académique.

A 2 heures 1/2, première sortie du cortège.

Vers 3 heures 1/2, défilé du cortège, rue de la Station. Une tribune sera réservée aux membres de nos comités.

A 4 heures 1/2, banquet officiel donné aux Halles, par le corps professoral.

A 8 heures, à la salle de Bériot, fête musicale organisée par l'*Union chorale et symphonique de MM. les étudiants*.

Mardi 13 mai, à 9 heures du matin, messe pontificale d'actions de grâces, en l'église primaire de Saint-Pierre. — Mêmes dispositions que pour le *Te Deum*.

A onze heures, dans la grande salle du collège de la Sainte-Trinité, fête musicale flamande organisée par la société « *Met Tijd en Vlijt* ».

A 2 heures, deuxième sortie du cortège.

A 5 heures 1/2, grand banquet universitaire.

A 8 heures 1/2, fête de nuit au parc Saint-Donat, feu d'artifice tiré par E. Ricard jeune.

A 10 heures, retraite aux flambeaux.

Dimanche 18 mai, à une heure, troisième et dernière sortie du cortège.

Des dispositions seront prises par l'Etat et par la Société du Grand Central en vue d'organiser des trains spéciaux dans toutes les directions.

FAITS DIVERS

Le drame de Clichy. — Il est difficile de trouver dans les annales du crime un drame aussi horrible que celui qui s'est déroulé ce matin au numéro 70 du boulevard de la Révolte, à Clichy.

Là habitent, depuis quelque temps déjà, les époux Guillonneau ; ils occupent un petit logement composé de trois pièces, dont les fenêtres donnent sur une ruelle, appelée le Chemin-aux-Bœufs. La femme, âgée de 43 ans, est brodeuse et travaille dans un atelier près de la Madeleine ; le mari, âge de cinquante-deux ans, est ou mieux était puisatier, car depuis une année il n'avait voulu s'embaucher chez aucun patron.

Pourquoi ? Le démon de la jalousie talonnait cet homme. Bien qu'il fût père de cinq enfants, dont deux sont encore à sa charge et les autres élevés par des parents, il ne subvenait en rien aux frais du ménage. La surveillance de sa femme était sa préoccupation de tous les instants.

Le matin, lorsque Mme Guillonneau se rendait chez son patron, son mari la guettait, la suivait le plus longtemps possible, espérant découvrir le misérable qui, disait-il, lui volait son honneur. A la sortie de l'atelier, la brodeuse trouvait à la porte, tous les soirs, son mari avec un de ses enfants.

Inutile de dire que les scènes étaient fréquentes dans le ménage. Une voisine dit même avoir entendu des choses horribles. Plusieurs fois, Guillonneau a reproché à sa femme d'avoir eu des relations incestueuses avec son propre frère. Il accusait celui-ci de lui avoir mangé 27,000 francs et d'être parti en Espagne avec Mme Guillonneau, qui serait revenue enceinte de ce voyage.

Toutes les personnes qui ont connu cette femme s'accordent à donner sur elle les meilleurs renseignements et à reconnaître que les soupçons de l'ouvrier puisatier n'étaient pas fondés.

La vie devenant intolérable, la brodeuse, en présence de l'idée fixe qui hantait sans cesse son mari, avait demandé qu'il fût enfermé dans une maison d'aliénés. Un médecin fut commis, examina Guillonneau, mais déclara que le cas ne nécessitait pas une pareille mesure.

Les disputes ne devinrent que plus fréquentes ; mais on prétend n'avoir jamais entendu Guillonneau frapper sa femme ; du reste, il aurait eu affaire à une forte gaillarde qui aurait bien su, suivant l'expression d'un témoin, « lui rendre la monnaie de sa pièce. »

Quelles sont donc les circonstances qui ont amené cet homme à commettre un meurtre horrible ? Une nouvelle discussion ayant, comme toujours, pour mobile la jalousie, s'est-elle élevée entre les époux Guillonneau ?

Jusqu'à présent nul ne le sait et l'enquête ouverte par M. Pourrat, commissaire de police de Clichy, pourra seule nous faire connaître les mobiles de